Les voisins du dessous fument sans arrêt et le tabac remonte chez moi

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 3 décembre 2011

bonjour,

Je désirerais savoir : que puis-je faire ? car j'occupe un logement privé comprenant deux locataires c'est-à-dire moi et les voisins du dessous ; ces derniers fument sans arrêt et le tabac remonte chez moi, vraiment désagréable. Ces personnes n'ouvrent jamais leur fenêtre, je leur ai demandé gentiment d'ouvrir quand ils fument ils m'ont dit oui mais ils ne le font pas et nous récupérons tout !

Vraiment désagréable, est-ce nocif pour notre santé à nous, sachant qu'il s'agit de l'odeur de tabac ? merci de me répondre et de m'orienter que dois-je faire ? nous cherchons un autre logement, mais dur de trouver.

Réponse :

Tant que l'odeur du tabac persiste, c'est le signe de la présence de certains de ses composants. Alors, oui il y a danger, certes relatif, mais danger cependant pour la santé.

La description que vous faites des lieux semble concerner un seul appartement composé de deux niveaux sans plafond entre les deux. Les lois qui protègent contre le tabagisme ne s'y appliquent donc pas.

Vos possibilité de recours sont, en premier, de tenter d'obtenir du propriétaire qu'il intervienne auprès de vos colocataires. Dans un second temps, si cela ne s'avérait pas suffisant, vous pourriez demander l'intervention du c onciliateur de justice

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac